



Comité Français d'Accréditation
52, rue Jacques Hillairet 75012 Paris
SIRET : 397 897 487 00031
Téléphone : +33 (0)1.44.68.82.20
Site internet : www.cofrac.fr

Attestation d'accréditation
Accreditation certificate

N° 5-0502
Rev. 20

Bénéficiaire / Beneficiary: CONTROL UNION INSPECTIONS FRANCE

Identifiant légal / *Legal identifier*: N° 343224531

Adresse / *Address*: 4-12 Boulevard des Belges, 76000, ROUEN, France

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que l'organisme satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17065:2012** et aux règles d'application du Cofrac pour son activité Certification de produits, pour les activités et sites précisées dans l'annexe technique ci-après, à l'exclusion des activités réalisées dans les pays listés dans le document GEN INF 16, dont la version en vigueur est disponible sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr). / *The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that the body fulfils the requirements of the standard NF EN ISO/IEC 17065:2012 and Cofrac's application rules for its activity of Product certification, for the activities and locations described in the following technical annex, excluding activities performed in the countries listed in the document GEN INF 16, the current version of which is available on Cofrac's website (www.cofrac.fr).*

Le Cofrac est signataire de l'accord de reconnaissance multilatéral de l'European co-operation for Accreditation (EA) pour les activités objets de la présente attestation. / *Cofrac is signatory of the European Co-operation for Accreditation (EA) multilateral agreement for the activities covered by this certificate.*

Cette version de l'attestation remplace toute version précédemment émise / *This version of the certificate supersedes all previously issued versions.*
Seul le texte en français engage la responsabilité du Cofrac / *Cofrac's liability applies only on the French text.*

Date de prise d'effet / *Valid from*: **24/07/2026**

Date de fin de validité / *Valid until*: **28/02/2030**

Approuvé par / *Approved by*:

DocuSigned by:
Hélène TAGBOU
0EAE856A59D34A0...

L'accréditation peut être retirée, suspendue ou sa portée modifiée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr). / *The accreditation can be withdrawn, suspended or its scope modified at any time. For a proper use the scope of accreditation and its validity should be checked on Cofrac's website (www.cofrac.fr).*

Annexe technique / *Technical annex*

Agro - Agri - Alimentaire / *Food, Agro and agri business*

Sites intervenant dans le cadre de l'accréditation de l'organisme / *Locations included in the organisation's accreditation:*

Désignation	Adresse complète
CONTROL UNION INSPECTIONS FRANCE	4-12 Boulevard des Belges, 76000, ROUEN, France
Site de Harfleur	1 rue du Mont Cabert, 76700, HARFLEUR, FRANCE

Agro - Agri - Alimentaire / Certification du processus de fabrication d'aliments pour animaux dont composés et prémélanges		
Processus / process	Programme de certification / certification scheme	Type de certification (cf. ISO/IEC 17067) / certification type
Processus de fabrication d'aliments pour animaux dont composés et prémélanges	Programme de certification RCNA composé : - du référentiel de certification - du protocole de certification - de la grille d'audit Dans leur version en vigueur, disponible sur www.oqualim.com	6

# Agro - Agri - Alimentaire / Certification des prestations de mise en vente, de distribution à titre gratuit, d'application et de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques #		
Service	Programme de certification	Type de certification (cf. ISO/IEC 17067)
Application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques	- Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité «application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques» - Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2o de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime - Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité «organisation générale» - Guides de lecture associés disponibles au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture	6

Agro - Agri - Alimentaire / Certification des prestations de mise en vente, de distribution à titre gratuit, d'application et de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Service	Programme de certification	Type de certification (cf. ISO/IEC 17067)
Prestation de conseils à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification pour l'activité «conseils stratégique et spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques» - Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2o de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime - Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité «organisation générale» - Guides de lecture associés disponibles au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture 	6
Prestation de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité «distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels» - Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2o de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime - Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité «organisation générale» - Guides de lecture associés disponibles au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture 	6
Prestation de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité «distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels» - Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2o de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime - Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité «organisation générale» - Guides de lecture associés disponibles au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture 	6

Agro - Agri - Alimentaire / Certification du processus de fabrication d'aliments pour animaux dont composés et prémélanges		
Processus / process	Programme de certification / certification scheme	Type de certification (cf. ISO/IEC 17067) / certification type
Processus de fabrication d'aliments pour animaux dont composés et prémélanges	Programme de certification RCNA composé : - du référentiel de certification - du protocole de certification - de la grille d'audit Dans leur version en vigueur, disponible sur www.oqualim.com	6

# Agro - Agri - Alimentaire / Certification des prestations de mise en vente, de distribution à titre gratuit, d'application et de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques #		
Service	Programme de certification	Type de certification (cf. ISO/IEC 17067)
Application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques	- Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité «application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques» - Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2o de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime - Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité «organisation générale» - Guides de lecture associés disponibles au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture	6

Agro - Agri - Alimentaire / Certification des prestations de mise en vente, de distribution à titre gratuit, d'application et de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Service	Programme de certification	Type de certification (cf. ISO/IEC 17067)
Prestation de conseils à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification pour l'activité «conseils stratégique et spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques» - Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2o de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime - Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité «organisation générale» - Guides de lecture associés disponibles au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture 	6
Prestation de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité «distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels» - Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2o de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime - Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité «organisation générale» - Guides de lecture associés disponibles au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture 	6
Prestation de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité «distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels» - Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2o de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime - Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité «organisation générale» - Guides de lecture associés disponibles au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture 	6

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français. # Mandatory accreditation in the French legislative framework.